



Retenue sur salaire pour avance de frais

Par **ruffino**, le **07/11/2011** à **15:42**

Bonjour,

mon employeur ma fait une avance pour frais de deplacement que je lui es justifier par des factures.

a ce jour il estime que mes frais sont trop importants avec mon vehicule perso et que j'aurais du prendre le train et veut me retenir le trop percu sur ma paie de novembre .
en a t il le droit et quel montant maximum peut il me retenir???

cordialement

Par **pat76**, le **08/11/2011** à **15:06**

Bonjour

Vous aviez convenu d'un montant de frais à ne pas dépasser et qui pourra être prouvé par un document écrit signé des deux parties?

Vous avez gardez une trace des frais de déplacements que vous avez eu? Copies des factures remise à l'employeur?